



ENTRAINEUR FEDERAL 2024-2025

Objectifs de la formation Entraîneur Fédéral

La formation d'Entraîneur Fédéral a pour objectif de développer les compétences des stagiaires qui souhaitent participer à l'encadrement de l'activité dans les structures affiliées à la FFTA.

L'Entraîneur Fédéral, directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, exerce les activités suivantes :

Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif

Initier et faire progresser les archers

Accompagner les archers en vue de leur réussite en compétition

Gérer le matériel d'initiation et régler le matériel des archers

Participer à l'animation de la vie du club

Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique

Il est important de souligner le rôle déterminant de l'Entraîneur Fédéral dans l'approche que pourront avoir les archers de la pratique du tir à l'arc. Par les choix qu'il effectue, il entretient directement la motivation de l'archer.

Il a ainsi une influence directe sur la probabilité d'une pratique durable auprès des archers initiés. Il est donc important de délimiter et de reconnaître son rôle et sa participation à la vie du club.

Conditions d'accès à la formation

- Être licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Avoir au moins 16 ans révolus au premier jour de la formation
- Justifier d'une pratique compétitive en figurant ou en ayant figuré sur le classement national d'une discipline internationale (3 compétitions sur la même saison sportive) et avoir une moyenne supérieure ou égale aux minimas suivants :

<https://www.fft.fr/formations-emplois/formations-federales/entraîneur-federal>

- Fournir au Comité Régional la convention de stage co-signée par le Président de Club et le stagiaire
- Fournir un projet associatif situant et justifiant la formation du candidat. Le projet est évalué conjointement par l' élu en charge de la formation (départemental et/ou régional) et le conseiller technique régional

Dates de formation : 28 et 29 septembre 2024 (module encadrant fédéral obligatoire)

23 et 24 novembre 2024

8 et 9 mars 2025

5 et 6 avril 2025

Examen : 31 mai ou 01 juin 2025

Coût de la formation : 450 euros

Hors région 550 euros



Comité Régional de Normandie de Tir à l'Arc
Maison polyvalente du grand 10-18, Quartier du grand parc
14200 Hérouville-Saint-Clair
secretariat@tiralarc-normandie.fr
www.tiralarc-normandie.fr

